Le Prophète (sur lui la paix et le salut) a interdit la viande d'âne domestique et a autorisé la viande de cheval.

Jâbir ibn 'Abdillah (qu'Allah l'agrée, lui et son père) relate : « Le Prophète (sur lui la paix et le salut) a interdit la viande d'âne domestique et a autorisé la viande de cheval. » Dans une version de Muslim : « A l'époque de Khaybar, nous mangeâmes du cheval et de l'âne sauvage ; le Prophète (sur lui la paix et le salut) interdit de manger de l'âne domestique. » 'Abdullah ibn Abî Awfâ relate : « Lors des nuits de Khaybar, nous fûmes touchés par la faim. Quand vint le jour de Khaybar, nous nous ruâmes sur les ânes domestiques et les égorgeâmes. Puis, alors que la viande bouillait dans les marmites, l'envoyé du Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) cria : « Renversez les marmites ! » Je pense qu'il a également dit : « Ne mangez rien de la viande des ânes ! » Abû Tha'labah relate : « Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a interdit la viande d'âne domestique. »

[Authentique] [Rapporté par Muslim - Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Jâbir ibn 'Abdillâh (qu'Allah l'agrée, lui et son père) relate que le Prophète (sur lui la paix et le salut) a interdit de consommer la viande de l'âne domestique. Par contre, il a autorisé les viandes de cheval et d'âne sauvage. 'Abdullâh ibn Abî Awfâ relate que, lors des nuits de la guerre de Khaybar, la famine les frappa. Quand ils prirent la ville, ils égorgèrent une partie des ânes qui s'y trouvaient et mirent leur viande à cuire. Alors que la viande cuisait, le Prophète (sur lui la paix et le salut) leur ordonna [via la voix de son envoyé] de renverser les marmites et leur interdit de manger la viande des ânes.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/3003